

ELSEVIER *Pour le praticien*

Éric Baccino

MÉDECINE DE LA VIOLENCE

POUR LE PRATICIEN




ELSEVIER

Elsevier Masson

La collection « Elsevier Pour le praticien » propose aux médecins généralistes et spécialistes de la discipline une aide à la démarche diagnostique et thérapeutique, à la lumière des connaissances actuelles.

La violence constitue un sujet de préoccupation majeur pour les professionnels santé, qu'il s'agisse de violence subie par les **victimes, des auteurs** qui la commettent ou encore de violence subie **par les praticiens eux-mêmes**.

Ce nouvel ouvrage de la collection « **Pour le praticien** » est destiné à tous les médecins confrontés **à la violence et à sa prise en charge**. Il a pour objectif de permettre la compréhension des mécanismes en jeu (médicaux, sociaux et judiciaires) et de donner toutes les clés pour une meilleure prise en charge au quotidien.

Composé de quatre grandes parties, cet ouvrage couvre les domaines suivants :

- Une première partie aborde la prise en charge **des victimes** (description des blessures, entretien, certificats, psychotraumatismes et préjudice). Toutes les maltraitances sont détaillées : enfants, personnes âgées, agressions sexuelles, violence conjugale, médecins, etc.
- Une deuxième partie aborde **les agresseurs** (personnes en garde à vue, alcool, drogue, etc.).
- Une troisième partie est consacrée au rapport du **médecin face à la mort** (certificat de décès et levée de corps).
- Enfin, une dernière **partie résolument pratique** détaille les outils à connaître et guide le praticien sur les démarches à effectuer : application du secret médical, responsabilité médicale, signalement, connaissances indispensables sur l'organisation de la justice, etc.

Coordonné par un **médecin légiste** avec l'aide d'un **médecin généraliste**, *Médecine de la violence pour le praticien* propose une synthèse originale et inédite, un dialogue entre expert et généraliste qui permet à chacun de trouver les informations dont il a besoin.

POINT CLÉS :

- Envisage la prise en soins des victimes et une approche des agresseurs.
- Un dialogue entre un expert et un médecin généraliste.
- Un abord pratique et judiciaire.

Éric Baccino, professeur des universités, faculté de médecine de Montpellier, chef du service de médecine légale, CHU Lapeyronie, Montpellier.



www.elsevier-masson.fr
www.elsevier.com/fr-fr/connect



Cas cliniques

Cas clinique 1

Une femme de 32 ans victime de violences conjugales est examinée à l'UMJ sur réquisition du procureur de la République. Elle se voit attribuer une incapacité totale de travail (ITT) de 48 heures du fait d'ecchymoses au visage, avec contusion nasale sans fracture et douleurs aux mouvements du poignet gauche également sans fracture, ni nécessité d'attelle. Elle ne souhaite pas rencontrer la psychologue de l'UMJ en urgence. Elle se présente le lendemain à la permanence de l'association d'aide aux victimes pour être reçue par une juriste. Le mis en cause, son concubin, était encore en garde à vue au moment du rendez-vous. Lors de l'entretien, la juriste explique la procédure à la victime. Dans le même temps, l'association est requise par le procureur de la République pour réaliser une évaluation de vulnérabilité de la victime qui montre que la victime est en danger car il s'agit du troisième épisode de violences commis par le même agresseur. Le lendemain, le mis en cause est déferé au parquet et l'association réalise le rapport d'enquête. Une date d'audience est fixée et l'auteur présumé est placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'entrer en contact avec la victime.

Cas clinique 2

Un père, militaire, âgé de 45 ans, au physique assez impressionnant, rejeté par plusieurs associations, n'arrive pas à se faire entendre pour d'importantes violences commises par la mère de leurs deux enfants. Les forces de l'ordre sont intervenues sur appel du petit garçon de 7 ans parce que la maman étranglait le grand. Ils ont laissé repartir les enfants avec la maman. Au-delà de l'accompagnement juridique, les entretiens réalisés à l'UMJ avec l'infirmière, la juriste et toute l'équipe du service ont été bénéfiques pour ce père qui a été accompagné durant toute la procédure.

Cas clinique 3

Une femme de 40 ans, mariée, originaire de Serbie, mère de deux enfants, est victime de violences conjugales à type de coups de pied, coups de poing, d'insultes et de menaces. Certaines violences se produisent parfois devant les enfants. La victime est totalement perdue. Elle est prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire de l'UMJ : information sur les droits, réorientation et accompagnement vers une assistante sociale. La procédure débouche sur la mise en place d'un bracelet anti-rapprochement et la victime a déposé ultérieurement d'autres plaintes pour harcèlement. Elle a divorcé au bout de quelques mois.

Cas clinique 4

Le parquet du tribunal correctionnel prend contact avec France Victimes 34 pour se rendre à l'UMJ en urgence afin de prendre

en charge une victime mineure d'origine maghrébine qui a été violentée, séquestrée et menacée de mariage forcée par sa famille. Elle a réussi à prendre la fuite du pays d'Afrique du Nord où sa famille l'avait entraînée et, dès son retour en France, elle a été prise en charge par la brigade des mineurs et transportée au service de l'UMJ du CHU Lapeyronie à Montpellier. L'entretien qui s'effectue en binôme infirmière-juriste permet de déceler plusieurs signes d'un symptôme de stress post-traumatique (hypervigilance, cauchemars, tristesse, repli sur soi, etc.). L'accompagnement a permis de trouver un hébergement d'urgence confidentiel pour mettre la victime à l'abri et éviter le retour au domicile familial situé à proximité. Une ordonnance de protection a été prononcée, interdisant la famille de prendre contact avec la victime.

Cas clinique 5

Un homme de 49 ans se présente à l'UMJ à la suite d'un accident de moto sur circuit. Il a déjà été opéré pour les fractures subies et se présente pour connaître les suites de la procédure et obtenir des réponses sur l'indemnisation après l'examen du médecin légiste. Un autre coureur avait causé l'accident en commettant une faute, mais avait quitté le circuit avant d'avoir été inquiété. La victime a déposé plainte et les assurances avaient été saisies. Le juriste de l'association informe la victime sur la procédure judiciaire (probable classement sans suite en l'absence d'identification de l'auteur) et explique la procédure d'indemnisation par les assurances saisies (assurance personnelle de la victime, assurance de l'organisateur de la course).

Cas clinique 6

Après avoir été examiné par le médecin légiste, un homme de 47 ans, père de trois enfants de 8 à 20 ans, se présente à la permanence de l'association d'aide aux victimes. Il a été victime de violences conjugales par son épouse. Il a déposé plainte mais souhaite retirer la plainte. Au cours de l'entretien, il apparaît que l'homme a été victime de violences physiques, harcèlement, menace avec arme (en l'espèce un couteau) devant l'enfant le plus jeune. La victime n'a pas conscience de la gravité des faits et ne souhaite pas qu'il y ait une suite judiciaire. Le rendez-vous avec le juriste de l'association consiste à tenter d'expliquer que les faits caractérisent des infractions pénales et qu'une procédure judiciaire est en cours, même si la victime souhaite « retirer sa plainte ». Un échange pluridisciplinaire avec l'équipe de l'UMJ a permis de préconiser à la victime un suivi psychologique (conseil qui n'a pas plus été suivi que celui de porter plainte).

Pour en savoir plus

Catastrophes collectives

CERDACC (Centre européen de recherche sur le droit des accidents collectifs et des catastrophes) : <http://www.cerdacc.uha.fr/>.
FENVAC (Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs) : <https://www.fenvac.org/>.
JAC (Journal des accidents et catastrophes) – publication du CERDACC – : <https://www.jac.cerdacc.uha.fr/>.

Criminologie

AFC (Association française de criminologie) : https://www.afc-asso.fr/#iframe_assoconnect.
AICLF (Association internationale des criminologues de langue française) : <https://aiclf.net/>.
Champ pénal/ Penal Field, revue électronique française de criminologie : <https://www.cesdip.fr/champ-penal-penal-field/>.
Citoyens et Justice, fédération des associations socio-judiciaires : <http://www.citoyens-justice.fr/>.

Discrimination

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'ACSE) : <https://www.data.gouv.fr/fr/organisations/agence-nationale-pour-la-cohesion-sociale-et-l-egalite-des-chances/>.
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/default_fr.asp.
Défenseur des Droits : <http://www.defenseurdesdroits.fr/>.
SOS Homophobie : <http://www.sos-homophobie.org>.
Stop Discrimination – Un site de l'Union européenne : <http://fra.europa.eu/fr/eu-charter/article/21-non-discrimination>.

Enfance/jeunes

APEV (Association d'aide aux parents d'enfants victimes) : <http://apev.org/>.
Conseil de l'Europe – Construire une Europe pour et avec les enfants.
Portail du programme du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits de l'enfant et la protection de l'enfance contre la violence (en français et en anglais) : <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/thematic-work/children-rights>.
Défenseur des enfants : <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/defense-des-droits-de-lenfant>.
Droits de l'Enfant (site soutenu par Unicef France) : <https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant>.
Enlèvements internationaux d'enfants et droits de visite transfrontières (site officiel lancé par le ministère de la Justice) : <https://www.justice.fr/enlèvements-internationaux-enfants-droits-visite-transfrontieres>.
Fondation pour l'enfance : <https://www.fondation-enfance.org/>.
Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) : <http://www.oned.gouv.fr>.
SNATED – 119 Allô Enfance en Danger (Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger) : <http://www.allo119.gouv.fr>.
116 000 Enfants Disparus (site du dispositif d'écoute et de soutien aux familles d'enfants disparus, objet d'une convention-cadre signée en 2004 par le ministère de la Justice, le ministère de la Famille, la Fondation pour l'Enfance et France Victimes. Le 116 000 est le numéro européen pour les enfants disparus) : <https://www.116000enfantsdisparus.fr/>.

Femmes

Decliviolence (site pour aider à la prise en charge des violences conjugales envers les femmes en médecine générale) : <https://decliviolence.fr/>.
CNIDFF (Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles) : <https://fncidff.info/>.
Institut de l'Humanitaire (site sur les violences conjugales destiné aux professionnels de santé, élaboré à l'origine dans le cadre de l'Initiative Daphné de la Commission Européenne) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_02_542.

MFPF (Mouvement français pour le planning familial) : <https://www.planning-familial.org/fr>.
SOS Femmes : <http://www.sosfemmes.com>.

Indemnisation

Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) (site dédié aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>.
Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (CRCI) : <https://www.oniam.fr/indemnisation-accidents-medicaux/partenaires>.
Fédération française de l'assurance (FFA) (la FFA, née de la fusion de la Fédération française des sociétés d'assurance [FFSA] et du Groupement des entreprises mutuelles d'assurance [GEMA]), est le principal organisme de représentation professionnelle des entreprises d'assurance devant les autorités publiques, mais également devant les consommateurs) : <https://www.franceassureurs.fr/>.
Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) et Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) : <http://www.fondsdegarantie.fr>.
Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) : <http://www.fiva.fr>.
Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) : <http://www.oniam.fr>.

Institutions/droit

CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales) : <http://www.cesdip.fr/>.
Documentation française (rapports publics téléchargeables gratuitement) : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>.
Droit.org (portail du droit français; mi-associatif, mi-universitaire, il référence notamment des sites privés, non pris en compte par Legifrance) : <http://droit.org>.
E-justice (Guide de la justice et du droit en France et la communauté européenne; E-justice est le premier moteur de recherche français spécialisé dans ce domaine) : <https://e-justice.europa.eu/home.do?action=home&plang=fr>.
Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) : <http://www.ihej.org>.
Legifrance (le portail officiel du droit français) : <http://www.legifrance.gouv.fr>.
Ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr>.
Ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr>.
Mission de recherche Droit et Justice : <http://www.gip-recherche-justice.fr>.
Union européenne – Espace Liberté, Sécurité et Justice : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/150/un-espace-de-liberte-de-securite-et-de-justice-aspects-generaux>.

Milieu professionnel

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) : <http://www.anact.fr>.
Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) (site dédié aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>.
Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr>.
Organisation internationale du travail (OIT) : <http://www.ilo.org/public/french/>.
Santé et sécurité au travail (un dossier du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité) : <http://www.sante-securite.travail.gouv.fr>.

Personnes âgées

Fédération contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées (regroupement des réseaux Alma France et Habéo) : <http://www.3977contrelamaltraitance.org/>.
Fondation nationale de gérontologie (FNG) (propose notamment un accès en ligne aux bases de données des centres de documentation de la FNG et du GLEIRPPA [Centre de liaison, d'étude, d'information et de